



*Syndicat National Unitaire des Assistants Sociaux de la Fonction Publique*

**Fédération Syndicale Unitaire**

104 Rue Romain Rolland 93260 Les Lilas - Tél. 01 41 63 27 55 - Fax : 01 41 63 15 48  
Mél : [contact@snuasfp-fsu.org](mailto:contact@snuasfp-fsu.org) Site : <http://snuasfp-fsu.org>

Les Lilas, le 11 Décembre 2017

Ministère des Solidarités et de la Santé

A l'attention de M. Olivier NOBLECOURT  
Délégué interministériel à la prévention  
et à la lutte contre la pauvreté des enfants  
et des jeunes

14 Avenue Duquesne  
75350 Paris

Monsieur le Délégué Interministériel,

Syndicat Unitaire des assistants sociaux de la fonction publique, particulièrement présent au sein du Ministère de l'Education Nationale, nous avons pris connaissance avec la plus grande attention des ambitions affichées par le Président de la République en matière de lutte contre la pauvreté et tout particulièrement le lancement de la stratégie de lutte contre la pauvreté des enfants le 17 octobre dernier.

Nous avons également pris connaissance de votre nomination en qualité de Délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes ainsi que la feuille de route qui vous a été fixée et dont la première étape est la conduite d'une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Parce que nombre de nos syndiqués exercent leur profession au sein des services sociaux de l'Education Nationale, nous possédons une expertise certaine dans ce dossier.

En effet l'Ecole en sa qualité de grand service public de proximité est aujourd'hui le premier endroit où peuvent être repérées les difficultés des enfants et de leurs familles notamment en terme de pauvreté et d'accès au droits.

Toutes les réponses en matière d'aide et d'accompagnement social doivent s'inscrire dans les principes fondamentaux de confidentialité, d'éthique et de déontologie qui fondent notre profession.

L'assistante de service social est le professionnel le mieux adapté pour travailler de manière transversale avec l'ensemble de la communauté éducative.

C'est précisément ce qu'énonce dans son préambule la circulaire de mission du service social en faveur des élèves parue le 22 mars 2017 : *« le service social en faveur des élèves (...) concourt à l'égalité des chances et à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative (...) Service de proximité son action s'inscrit dans une politique de prévention au sein de l'institution et à l'interface de l'école et de son environnement. (...) Il œuvre par une approche globale à l'amélioration de la qualité de vie des élèves au plan social familial sanitaire économique culturel et à leur assurer des conditions favorables à leur réussite (...) »*

Depuis des années, le SNUASFP ne cesse d'alerter sur le manque criant de postes d'assistante de service social à l'Education Nationale pour permettre un véritable service de proximité sur l'ensemble du territoire. Ces derniers temps la réflexion s'est aussi portée sur l'importance d'une intervention d'un service social spécifique dans le 1<sup>er</sup> degré. Au regard des derniers chiffres dramatiques -3 millions d'enfants vivant dans la pauvreté- nous estimons plus qu'urgent la mise en place de réels moyens d'actions pour soutenir ces élèves et leur famille, comme le préconisait d'ailleurs le Rapport Delahaye « Grande Pauvreté et réussite scolaire : le choix de la solidarité pour la réussite de tous » en mai 2015.

Syndicat de professionnels, il nous paraît légitime d'être auditionné dans le cadre de la concertation lancée lundi 4 décembre par la Ministre Agnès Buzyn pour porter notre analyse, notre expertise et nos propositions.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer Monsieur le Délégué Interministériel, l'expression de nos salutations distinguées.

Nathalie ANDRIEUX HENNEQUIN  
Secrétaire Nationale

